Requête à Monsieur le Juge d'Instruction

Attendu que Monsieur Djian, Conseiller à la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence et Président de la Cour d'Assises des Alpes-Maritimes aurait prononcé ainsi qu'il est rapporté par toute la presse des propos racistes à l'encontre de l'accusé Omar Raddad, qu'il aurait notamment déclaré que si l'accusé, selon sa belle-soeur, n'aurait pas tué un moustique, il égorgeait les moutons, par allusion au rite religieux islamique du sacrifice du mouton, qu'il invoquait ainsi à charge contre un accusé son appartenance à un groupe religieux commettant le délit d'incitation à la haine raciale.

Attendu de la même manière que Monsieur Farre Avocat Général ainsi qu'il a été également rapporté par tous les observateurs, s'est adressé à l'accusé avec un mépris raciste en lui ordonnant de se lever en ces termes : "Omar, debout", qu'il ne se serait pas adressé ~~ainsi~~ à un accusé Français en ces termes, qu'on ne s'adresse ainsi qu'à un chien : "Médor, au pied", qu'il a lui aussi contrevenu à la loi.

Attendu que les comportements de ces deux magistrats justifient la phrase de Monsieur Vergès : Omar Raddad a été condamné parce qu'il est maghrebin.

Pour ces motifs, vous plaise Monsieur le Juge, entendre ces deux magistrats à titre de témoin, les confronter, si nécessaire, ~~était~~ avec Monsieur Vergès.

Vous plaise également communiquer copie de notre requête à Monsieur le Procureur de la République pour lui permettre d'en tirer les conséquences de droit à l'égard de Messieurs Djian et Farre